

Ain

La Poste amputée : les élus vent debout contre l'État

Qui sème le vent récolte la tempête : l'annonce par le gouvernement de la réduction de 50 des 160 millions d'euros sur le budget de la présence postale a eu le don de susciter l'ire des élus locaux, décidés à défendre « un service à la population »

« **C'**est catastrophique comme message politique. Dans ces coupes budgétaires, les victimes ce sont les collectivités locales et les administrés. » Le sénateur (Les Républicains) Patrick Chaize a occupé durant cinq ans le poste de président de l'Observatoire national de la présence postale. Il n'a aujourd'hui pas de mots assez durs pour qualifier le potentiel désengagement de La Poste des territoires ruraux.

« Les communes vont devoir payer »

Au diapason, Clotilde Fournier, présidente de la présence postale territoriale de l'Ain, et Jean-Yves Flochon, président de l'association des maires de l'Ain, dénoncent que « l'État n'assume pas sa part du contrat ». Le contrat de présence postale signé entre l'État, l'Association des maires de France (AMF) prévoit en effet de financer les différents points de présence



Clotilde Fournier, présidente de la présence postale territoriale de l'Ain, et Jean-Yves Flochon, président de l'Association des maires de l'Ain. Photo François Le Stir

postale, notamment les agences postales communales, pour lesquels les communes vont sans doute devoir mettre la main à la poche.

« L'État nous verse sa contribution en fin d'année, il ne me reste actuellement que 20 000 euros pour terminer 2024. Avec cette baisse générale, les communes devront sans doute suppléer l'État », tempête Clotilde Fournier.

Là où le bât blesse, c'est que le budget redistribué par l'État est pour partie composé « d'une péréquation des taxes payées par les commu-

nes », tonne Jean-Yves Flochon, qui évoque une « annonce brutale qui impacte une fois de plus les collectivités locales ».

Et les deux maires de noter que, « pour de nombreux administrés, La Poste reste un service important, que ce soit par exemple pour les minima sociaux ou les retraites ».

Les maires ruraux de l'Ain veulent voir la préfète

« Après la fermeture des agences bancaires et des distributeurs de billets, après la

volonté de réduire le nombre d'écoles, c'est l'annonce d'une coupe budgétaire pour La Poste avec un impact sur les agences postales communales et les relais dans nos territoires ruraux dont l'État se désengage », souffle Bernard Rey, président des maires ruraux de l'Ain, dans la même colère que ses homologues.

Et les maires ruraux de demander « un rendez-vous avec Madame la préfète et le représentant de la présence postale dans l'Ain pour entamer des discussions sur le devenir de nos différentes



« Il s'agit de la présence de l'État dans les territoires ruraux »

Bernard Rey, président De l'association des maires ruraux de l'Ain

antennes postales dans l'Ain ».

Quant à Jean-Yves Flochon, il « espère que l'État comprendra l'impact sur les populations rurales ». Patrick Chaize abonde en glissant qu'il « fera tout pour que le gouvernement entende ce message ». Attachés au « service public », les élus de l'Ain sont décidés à se battre pour « leur » Poste.

● François Le Stir

Contacté, le service communication de La Poste n'a pas donné suite sur ce sujet qui pourrait devenir brûlant dans les semaines à venir.

94 % des Aindinois sont à moins de 5 kilomètres d'un point postal

Le contrat de présence postale territoriale est un accord entre l'État, l'Association des maires de France (AMF) et La Poste. Ce contrat fixe les règles pour assurer cette présence et contribue à l'aménagement et au développement du territoire.

La Poste s'engage à ce que 90 % de la population ait un point de contact à moins de 5 kilomètres ou vingt minutes en voiture.

Dans l'Ain, 94 % de la population est à moins de 5 kilomètres ou à 20 minutes en voiture d'un point de contact. Actuellement, le département de l'Ain comp-

te 179 points de contacts répartis entre 58 bureaux de poste (dont 7 bureaux avec France services) 60 agences communales et 61 relais postaux chez des commerçants.

« Service public dégradé »

« Cela permet le maintien d'un lien social et d'un vrai service pour nos populations rurales », note Bernard Rey, dont la commune de Saint-Bernard est dotée d'une agence communale. « Le risque, c'est d'avoir un service public dégradé dans les petites communes », renchérit Patrick Chaize.



La Poste compte 179 « points de contact » dans l'Ain. Photo d'illustration Laurent Thevenot

« C'est un service public à nos populations qui est touché », remarque Jean-Yves Flochon qui se dit « en désaccord sur la forme autant que le fond ».

Si l'annonce a été faite par le président de La Poste au congrès national des maires ruraux, il y a fort à parier que l'assemblée générale des maires de l'Ain, programmée le 18 octobre, aborde le sujet. Ce rendez-vous sera aussi sans doute l'occasion pour les maires d'interpeller l'Aindinoise Olga Givernet, nouvelle membre du gouvernement Barnier, sur le sujet...

● F. L.S